

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 février 2008  
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)  
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien  
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)  
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude  
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

## **EXCUSE :**

M. CANIVENC

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics – Construction du tramway 2ème phase – Marché n°06 037 U  
Réalisation du système d'alimentation par le sol – (SYS 206) – Avenant n°1 -  
Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de la séance du 16 décembre 2005, le Conseil de communauté a, par délibération n°2005/0924, autorisé la Communauté urbaine à passer le marché n°06 037 U concernant les prestations d'études, de fournitures, d'installation, d'essais et de mise en service du système d'alimentation par le sol de la deuxième phase du tramway.

Le marché a été notifié à l'entreprise INNORAIL le 13 mars 2006, pour un montant de 3 948 214 € ht, soit 4 722 064 € TTC et un délai de 19 mois, y compris la période de préparation fixée à 3 mois, à compter de la date de notification.

Aujourd'hui, le cahier des clauses administratives particulières prévoit la révision des prix au lot F – Fourniture, en utilisant des indices de révision des prix, dont l'indice INSEE des produits en plastiques armés de numéro 25-00-06. L'actualisation de cet indice s'est arrêtée en avril 2005. Le mois de référence des prix du marché est janvier 2006.

Il est donc nécessaire de remplacer cet indice par un indice actualisé et équivalent, permettant la révision des prix des fournitures correspondantes du marché. L'indice des produits en matière plastique de numéro EF-46-00 est retenu comme indice de remplacement.

Par ailleurs, des prestations supplémentaires et adaptations sont intervenues dans le cours du marché, à savoir :

- prise en considération, à la demande des services de contrôle de l'état, de l'exigence de sécurité « EI58 » pour les équipements de phase 1 de l'extension du CHR. Il s'agit d'une modification des automates en armoires APS pour acquisition et report vers l'automate Energie du signal de dépassement du seuil d'intensité (cette modification d'un montant de 34 812 € ht a été actée par la fiche de modification n°596) ;

- réalisation de longrines en béton pour renforcement du rail APS au niveau des carrefours en pavés circulés :
  - extension Aubiers : carrefours Allée du Chartres, Rue Ferrère, Cours Xavier Arnoz, Place Paul Doumer ;
  - extension Mérignac : carrefour Vieille église, (cette modification d'un montant de 41 880,68 € ht a été actée par la fiche de modification n°470) ;
  
- réalisation du génie civil permettant l'installation d'une armoire enveloppe à l'armoire APS, située au niveau de la voie d'essais du centre de maintenance Achard. Le génie civil comprend une extension de multitubulaire jusqu'au nouvel emplacement de l'armoire à l'extrémité de bassin de rétention des eaux, ainsi qu'une dalle béton aux dimensions de l'armoire enveloppe, (cette modification d'un montant de 3 291 € ht a été actée par la fiche de modification n°635) ;
  
- fourniture et installation d'équipements supplémentaires nécessaires au calepinage au sol de l'APS et intégration des contraintes externes suivantes :
  - Mérignac : positionnement des coffrets hors des carrefours, rapprochement des parties inertes du rail APS au droit des caniveaux de voie transversaux pré-implantés, ajouts de 2 barres inertes en extrémité de section APS, réservation pour une extension future à Mérignac Centre ;
  - Claveau : positionnement des coffrets hors des carrefours, rapprochement des parties inertes du rail APS au droit des caniveaux de voie transversaux pré-implantés, ajouts de 2 barres inertes en extrémité de section APS ;
  - Aubiers : positionnement des coffrets hors des carrefours, rapprochement des parties inertes du rail APS au droit des caniveaux de Voie transversaux pré-implantés, ajouts de 2 barres inertes en extrémité de section APS, ajout de 6 coffrets dans la plateforme réalisée en phase 1 ;
  - voie d'essais Bastide : ajout de 7 barres inertes en extrémité de voie d'essais.

La rémunération de ces travaux, d'un montant de 205 136 € ht, a été déterminée à partir des prix unitaires intervenant dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

En outre, la durée globale du marché a été allongée de 6 mois pour finaliser les essais au centre de maintenance Achard, compte tenu du nouveau calendrier du projet (montant : 3 800 € ht). Certains chantiers ont été anticipés ou retardés pour des motifs extérieurs au contrat de réalisation de l'alimentation par le sol. Ces décalages ont occasionné une mobilisation supplémentaire de l'équipe de gestion de projet (montant : 81 493 € ht). Ces montants sont inscrits dans le poste « gestion de projet, études, documentation et formation » (P3V et P6V) de la décomposition de prix global et forfaitaire modifiée.

L'avenant n°1 est de 370 412,68 € ht (soit 443 013,56 € TTC) et porte ainsi le montant du marché à 4 318 626,68 € ht (5 165 077,51 € TTC).

La dépense correspondant sera prise en charge au budget Annexe Transport - Chapitre 23 - Article 23800042 CRB H340 - Programme TW20, exercice 2008 et suivants.

Cet avenant étant à 9,4 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 janvier 2008, a émis un avis favorable.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner l'avenant au marché n°06 037U et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant au marché n°06 037U pour un montant de 370 412,68 € ht avec la société l'entreprise INNORAIL,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

?
?

M. ALAIN CAZABONNE